

ECHOS de PLOUVIEN

Numéro 2 - Décembre 1984



M. Louis Goasduff, député-maire de Plabennec,
M. Jean-Louis Le Guen, maire de Plouvien,
entourant le colonel Sicaud, libérateur des deux communes, en août 1944.

Août 1984 - Plouvien s'est souvenu de ses martyrs d'août 1944

LE MOT DU MAIRE



Chers amis,

Il m'est très agréable de présenter à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux de bonheur pour l'année 1985.

J'ai eu pour ambition, depuis mon élection, d'assurer, avec la collaboration efficace de mes adjoints et du conseil municipal, la continuité de l'œuvre engagée par mon ami François Cueff. Je me suis inspiré des principes qui l'animaient : souci constant de la concertation, large information, accueil de tous.

CONCERTATION. Sur chacun des sujets débattus au conseil municipal, une large concertation a toujours existé dans le cadre de multiples réunions de commissions.

LARGE INFORMATION. Toutes les décisions adoptées, tous les projets étudiés au sein du conseil municipal sont largement diffusés par le compte rendu des réunions sur le bulletin d'information.

ACCUEIL DE TOUS. Tous les jours, mes adjoints ou moi-même, sommes disponibles à la mairie pour recevoir et écouter toutes les personnes qui souhaitent nous rencontrer : nous n'avons pas la prétention de trouver une solution à tous les problèmes, mais nous essayons toujours de guider et de conseiller.

La municipalité poursuivra les réalisations qui ont été programmées en veillant à ne pas faire peser sur chacun d'entre vous et sur les entreprises une trop lourde pression fiscale.

Les travaux de la salle polyvalente débiteront dès que le conseil général aura notifié à la commune l'accord de subvention qui doit lui être allouée.

La préétude d'aménagement foncier sera présentée à la réflexion et à la critique des agriculteurs.

La sécurité de l'approvisionnement en eau de tous les abonnés doit être assurée : cette étude doit être réalisée sereinement et sans démagogie.

Les bâtiments de toutes nos écoles ne permettent plus de dispenser un enseignement adapté à la pédagogie moderne. Nous devons aborder ces problèmes avec un grand esprit d'ouverture et de tolérance. Personne n'a à gagner à faire resurgir les vieilles querelles scolaires d'un autre âge.

La vie de la commune n'est pas seulement une série de réalisations, c'est aussi un état d'esprit que nous voulons forger tout en respectant les différences de chacun.

Les diverses associations sportives, culturelles, familiales, scolaires jouent un rôle essentiel dans la vie et l'animation de notre village. Elles sont assurées de trouver auprès de la municipalité un interlocuteur attentif à leurs problèmes.

En ces temps difficiles, pour certains, notre état d'esprit doit s'imprégner de solidarité envers les plus démunis, les personnes âgées, les chômeurs...

Je compte sur chacun d'entre vous pour maintenir, dans notre village de Plouvien, cette âme empreinte de générosité, de tolérance, de solidarité, mais il faut pour cela que chacun accepte de donner un peu de la sienne.

Le Maire
J.-L. Le Guen

P.S. : J'ai jugé normal que l'opposition municipale puisse s'exprimer en toute liberté dans les mêmes conditions que dans le premier bulletin. Que ses membres en usent simplement pour se plaindre de ne pas disposer d'une page entière est leur droit le plus absolu. Pour ma part, cette attitude me paraît curieuse : lorsqu'ils avaient la responsabilité des affaires de la commune, ces braves gens n'ont pas jugé utile d'adresser une seule ligne d'information à leurs concitoyens ; aujourd'hui, ils n'auraient pas assez d'une demi-page pour critiquer les actions de la municipalité. Un peu de mémoire devrait les inciter à plus de prudence et de pudeur...

LES ÉCOLES DE PLOUVIEN, PRÉSENTÉES PAR ELLES-MÊMES

L'ÉCOLE PUBLIQUE

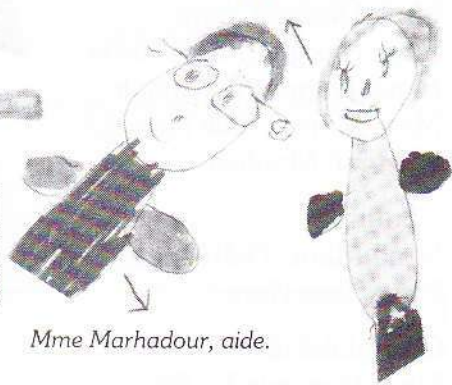
Mme Gourvenec fait la cuisine
(40 enfants).



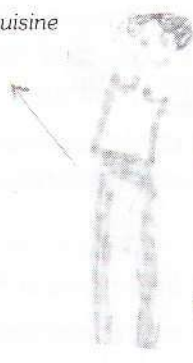
M. Friquet, maître des CE
(15 élèves).



Mlle Lagadec, dans la classe
des petits (24 élèves).



Mme Gourvès, maîtresse des grands
(19 élèves).



Mme Laversanne, maîtresse des
GS-CP (16 élèves).



Mme Marhadour, aide.

À l'école publique de Plouvien, tout le monde se connaît bien ; le petit nombre d'élèves permet à l'école de garder son caractère familial, trop souvent négligé dans les écoles de ville. Ces relations privilégiées permettent aux parents de suivre de près leur enfant et de mieux comprendre sa progression, à partir de méthodes actives, vers les savoir-faire et les connaissances spécifiques du cycle primaire.

Les niveaux sont groupés par deux, ce qui assure le suivi des enfants sur deux ans, l'apprentissage de l'autonomie dans le travail, et une meilleure liaison entre les sections.

Les enfants de la grande section maternelle et du CP bénéficient d'un double avantage : la continuité entre maternelle et primaire et l'apprentissage de la lecture dans des conditions idéales.

Les classes transplantées ; les travaux de recherche en éveil sont les outils privilégiés d'une école qui se veut ouverte sur la vie locale et sur le milieu proche.

L'équipe éducative est attentive à l'évolution du dossier de l'école neuve, dossier particulièrement soutenu par Madame l'inspectrice départementale et par la municipalité.

Composition du bureau de parents d'élèves de l'école :

Président : M. Jollé Olivier

Vice-président : M. Mériot Gilbert

Secrétaires : Mmes Seïté Yvette et Dao Anne-Lise

Trésorières : Mmes Lavigne Evelyne et Corre Jeanne

Membres : M. Cornou, Mmes Stéphan, Da Poïan, Godoc, Abiven, Lossec, Le Roux.

ÉCOLES SAINT-JAOUA ET SAINTE BERNADETTE

Les écoles Saint-Jaoua et Sainte-Bernadette accueillent 302 enfants, de la maternelle au CM2, répartis en 11 classes.

Depuis trois ans, les deux écoles ont une même direction assurée par Monsieur René Monfort.

La cantine accueille chaque jour entre 105 et 110 élèves.

École Sainte-Bernadette

À l'école Sainte-Bernadette se trouvent les quatre classes maternelles et deux classes primaires, ainsi que la cantine. La cour offre aux enfants une aire de jeux entièrement réalisée par les parents.

École Saint-Jaoua

L'école Saint-Jaoua accueille les enfants du CE au CM (cinq classes). En plus des matières traditionnelles, les enfants du CM s'initient depuis deux ans à l'informatique.

Dans toutes les classes, il est fait une initiation à la langue bretonne.

Directeur : Monsieur René Monfort.

Aline Henry assure la responsabilité de SainteBernadette.

Classes enfantines :

Mme Odile Goachet

Mme Éliane Talabardon

Mlle Aline Henry

Mlle Madeleine Calvez

Aide maternelle : Mme Martine Cavalec

Primaire :

Mme Danièle Lion
Mme Marie-Claude Léon
Mme Marie-Louise Léost
Mme Jeanne Abiven
Mme Denise Coant
Mme Marguerite Le Roux
Mme Jeannette Thuault
Mme Marie-Paule Nédellec
M. René Monfort

Cantine :

Mme Marie-Thérèse Le Dreff
Mme Élisabeth Kerbrat

Comptabilité :

Mme Monique Le Roux

L'école est gérée par un conseil d'administration (AEP : Association d'Éducation Populaire), qui décide des travaux, réparations, achats. La commune octroie 858F/an par enfant, dans le cadre du contrat d'association. Le reste de l'argent provient des kermesses et fêtes et de la contribution des familles (16F/mois).

L'assemblée générale permet à l'AEP de pré-

senter le bilan devant les parents.

Les parents qui le désirent peuvent adhérer à l'APEL (Association de Parents d'Élèves d'Enseignement Libre). Son objectif est de soutenir les enseignants dans leur projet pédagogique et éducatif dans le cadre de l'enseignement catholique.

Catéchèse : la catéchèse est assurée par les parents et les enseignants dans toutes les classes.

Extension des bâtiments à Saint-Jaoua

Les bâtiments de l'école Sainte-Bernadette, datant du début du siècle, ne sont pas fonctionnels et demandent de gros travaux d'entretien. Pour un meilleur accueil des enfants et une plus grande unité pédagogique, l'AEP prévoit la construction de nouveaux bâtiments à l'école Saint-Jaoua.

L'école dispose déjà du terrain nécessaire pour cette réalisation. La commune appuiera l'AEP dans ses démarches auprès des différentes administrations. Pour une telle construction, la commune ne peut apporter son aide financière, la loi le lui interdisant.

SI L'ON PARLAIT IMPÔTS

"Incompréhensible !... Trop cher !" Telles sont les principales amabilités adressées aux impôts locaux. Essayons donc, dans ce domaine qui nous touche de près, de faire simplement le point et, pour la première fois, de situer Plouvien par rapport aux communes voisines.

Tout d'abord, quelques évidences :

- Les impôts locaux sont **indispensables** : votés par le conseil municipal, ils constituent plus de la moitié des recettes du fonctionnement de la commune. Entretien de la voirie et les installations sportives, éclairer les rues, subventionner les associations, payer le personnel, rembourser les emprunts, tout cela serait impossible sans les impôts... et tout cela augmente chaque année. Le rêve d'une société sans impôt n'est sans doute pas pour demain.
- Les impôts locaux sont **injustes** : tout le monde le reconnaît, mais peu de projets sérieux visent à les améliorer. Un exemple : la taxe professionnelle, basée en grande partie sur la masse salariale et les investissements, peut dissuader les chefs d'entreprises d'embaucher et d'investir.
- Les impôts locaux sont **compliqués** : ils sont répartis en 4 taxes :
 - la taxe d'habitation, payée par les occupants de logements ;
 - la taxe foncière bâtie, payée par les propriétaires de bâtiments ;
 - la taxe foncière non bâtie (payée essentiellement par les agriculteurs) ;
 - enfin, la taxe professionnelle, payée par les artisans, commerçants et industriels.

Prenez des bases brutes, des bases nettes, des taux, des exonérations, des dégrèvements, des abattements à la base, des abattements pour charge de famille, des écrètements, des plafonnements... Mélangez..., divisez, multipliez, additionnez... et vous obtenez une, deux ou trois feuilles d'impôts confuses et bien difficiles à comprendre !

Qu'en est-il à Plouvien ? Faute de connaître avec précision les chiffres de 1984, nous nous contentons de 1983, où la commune a perçu en impôts locaux 1 834 818 F.

Somme importante à laquelle doivent encore s'ajouter les impôts payés au département, à la région et les frais d'établissement des feuilles d'impôts.

Cette somme s'est répartie comme suit :

33 %	31 %	21 %	15 %
Taxe d'habitation	Taxe professionnelle	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie

Soyons francs : les impôts locaux sont élevés, très élevés... Mais soyons également curieux : si nous habitons ailleurs, aurions-nous payé plus, autant... ou moins ?

Il est impossible de faire un calcul précis aboutissant à une comparaison réelle entre les communes : les "Échos de Plouvien" ont retenu la méthode qui paraît la plus exacte — elle est retenue par la préfecture — et aussi la plus simple ; elle consiste à diviser le montant des impôts locaux perçus par la commune, par le nombre d'habitants : par exemple, si une commune a perçu 100 000 F d'impôts locaux et s'il y a 100 habitants, chacun d'eux a payé 1 000 F.

Appliquons d'abord cette méthode à l'ensemble des impôts locaux : si nous divisons le montant total des impôts locaux perçus à Plouvien en 1983 (1 834 818 F, on l'a dit) par le nombre d'habitants au dernier recensement (2 779), chaque habitant a payé **en moyenne 660 F**.

Cherchons dans le voisinage. Oh ! Tristesse : nos amis de Plabennec et du Drennec ont payé moins : 635 F pour les premiers, 423 F pour les seconds.

En revanche, nos voisins de Bourg-Blanc ont payé plus : 725 F par habitant.

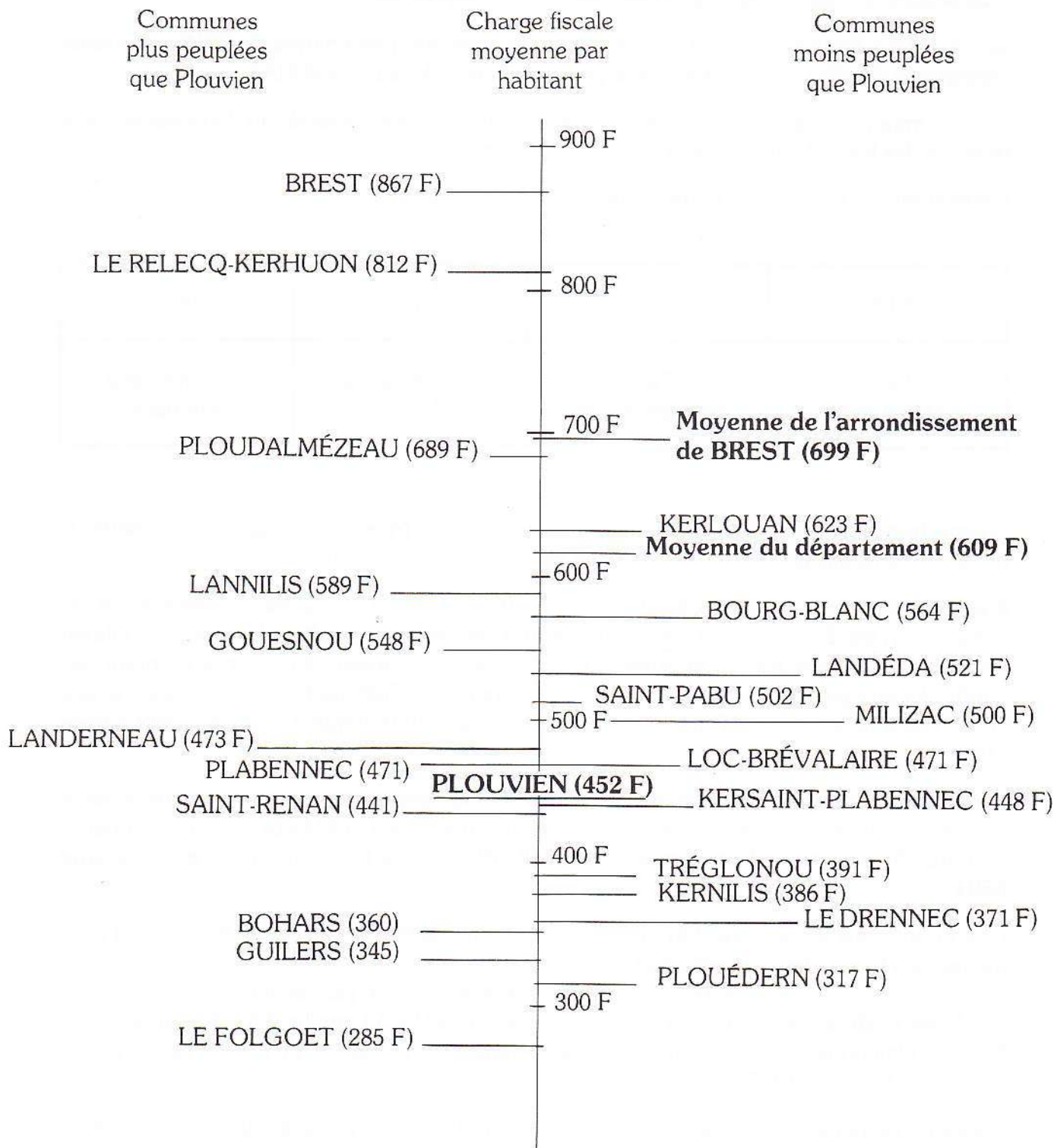
Quelques chiffres hors du canton : 838 F à Lesneven, 971 F à Lannilis, 1 571 F à Brest.

Ne nous plaignons pas trop ! La moyenne départementale est de 1 011 F et celle de l'arrondissement de Brest de 1 165 F.

Mais il faut être juste : ces chiffres prennent en compte la taxe professionnelle, qui fausse le résultat : la présence d'une très grosse entreprise ou d'une zone industrielle sur une commune augmente le montant total des impôts perçus alors qu'en réalité, elle permet à chaque habitant d'en payer moins.

Refaisons donc nos calculs en excluant la taxe professionnelle et en retenant seulement les 3 autres taxes : c'est ce que l'on appelle communément l'**impôt sur les ménages**. Pour reprendre notre exemple : si, sur les 100 000 F perçus par cette commune, les entreprises versent à elles seules 60 000 F, les 100 habitants n'auront en réalité payé que 40 000 F, soit 400 F chacun en moyenne.

Plutôt que de longs développements, le tableau ci-dessous donne une idée de la place de Plouvien au "Tableau d'honneur" de l'impôt sur les ménages en 1983.



Gardons-nous de donner à ces chiffres plus qu'une valeur indicative. Chaque commune a sa situation propre : prélever peu d'impôts... et ne rien faire n'est pas une solution, pressurer le contribuable non plus.

Nous nous contenterons de rejeter deux attitudes opposées : ceux qui font de Plouvien un paradis fiscal comme ceux qui transforment notre commune en "Goulag" de l'impôt, sont les uns et les autres dans l'erreur.

Sur les communes de l'arrondissement de Brest, 25 ont moins d'impôts par habitant, 52 en ont plus. Situation, somme toute, favorable, qui mérite un "Bien, mais peut mieux faire!". Cherchons donc tous ensemble le difficile point d'équilibre entre un niveau de services et d'équipement le plus élevé possible et le maintien d'une imposition locale raisonnable.

TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Adieu Lanveur... Bonjour Kerliezoc ?

Véritable serpent de mer, le problème posé par le traitement des ordures ménagères surgit régulièrement au-devant de l'actualité. Le SIVOM lui-même et la commune de Plouvien ont été secoués par les soubresauts de "l'affaire de Lanveur".

Le temps est peut-être venu de faire le bilan de ce dossier où, peu à peu, les passions se sont apaisées.

Il est vrai que, depuis les élections municipales de 1983, le projet de construction de l'usine de broyage de Lanveur, considéré au départ comme une panacée, s'est progressivement effiloché pour se révéler, en fin de course, un redoutable piège :

Piège financier d'abord :

Le coût de traitement des ordures ménagères à Lanveur aurait été pour le SIVOM de 100 millions de centimes par an (5 000 tonnes à 200F la tonne). Plouvien, par exemple, aurait dû augmenter sa participation au SIVOM (fixée pour 1984 à 45 millions) de 20 millions de centimes environ. Résultat : 10 % d'augmentation des impôts au minimum...

Piège écologique ensuite :

Reconnus par tous, les risques de pollution au niveau des Abers peuvent difficilement être calculés. Ce qui ne peut être contesté, c'est qu'ils ont suscité de nombreuses craintes d'associations, de communes voisines et jusqu'au Conseil départemental d'Hygiène.

Piège administratif enfin :

Les irrégularités de la procédure — sanctionnées par les tribunaux — ne pouvaient que conduire à l'annulation du permis de construire et des autorisations administratives. Imaginons ce qui se serait passé si un tribunal avait ordonné la démolition de l'usine...

Longtemps, les conversations ont résonné du bruit provoqué par cette affaire. Pour leur part, fidèles à leurs engagements, les élus de Plouvien se sont, en majorité, battus contre le projet, qui a été finalement abandonné, suite à l'action intentée par l'ADSL.

Aujourd'hui, fort heureusement, la sagesse l'a emporté dans notre commune : seules quelques personnes crispées sur de fausses illusions osent encore — mais sans le crier — défendre ce dossier ruineux. Curieusement, ce sont souvent les mêmes qui pleurent sur ce qu'elles appellent les "dépenses inconsidérées".

L'apaisement est également revenu au SIVOM dont les membres recherchent à nouveau ensemble à sauvegarder l'intérêt du canton de Plabennec, tout en respectant l'autonomie de chaque commune.

Au soir de cette affaire, il convient d'en tirer les perspectives.

QUE FAIRE DE LANVEUR ?

Monsieur le Maire de Plouvien a refusé que notre commune supporte plus que sa part des frais engendrés par l'opération de Lanveur : 200 000 F pour l'achat du terrain, 350 000 F pour la route de Lanveur à Keraredeau, 300 000 F (!) de frais d'études et d'avocat. Au total, 85 millions de centimes...

La position de Monsieur le Maire est triplement justifiée :

- D'abord, une telle prise en charge, non prévue par les statuts du SIVOM, aurait créé un précédent regrettable pour l'esprit de coopération intercommunale.
- Ensuite, la non-réalisation du projet — à laquelle Plouvien a pris largement sa part — permet au SIVOM, on l'a dit, de gagner chaque année des sommes bien supérieures aux dépenses déjà engagées. Ceci compense bien celà !
- Enfin, la décision ayant été prise par tout le SIVOM, il appartient à tous (y compris Plouvien, d'ailleurs), d'en supporter les conséquences proportionnellement à leurs participations. Pour Plouvien, le coût final de cette affaire sera donc d'environ 15 millions de centimes.

Aujourd'hui, le SIVOM est propriétaire d'un terrain inutilisé de 24 ha qui, si le commissaire-enquêteur émet un avis favorable, sera prochainement reclassé en "zone naturelle à protéger" au Plan d'Occupation des Sols.

Que faire de cette vaste plaine ? Les idées ne manquent pas ; certains plaisantins proposant même d'en faire un aéroport. Plus sérieusement, Louis Coz, maire-adjoint de Plabennec, a récemment proposé que le SIVOM en assure le reboisement, de manière à en faire un lieu de promenades : idée fort intéressante qu'il faudrait approfondir et mettre en œuvre...

En tout cas, une certitude : la dégradation complète et irréparable de Lanveur a été évitée "de peu" !

POURQUOI KERLIEZOC ?

La non-réalisation du projet de Lanveur n'a fait que reposer avec plus d'acuité encore le problème de la décharge ou du traitement des ordures ménagères, la décharge de Bourg-Blanc étant bientôt remplie.

Sommairement, 3 solutions étaient possibles pour régler cette question :

- l'adhésion au SIVALOM de Landerneau qui traite ses ordures à Saint-Éloi par le système du compostage. Coût : 210 F/tonne ;
- l'adhésion à un syndicat créé par la communauté urbaine de Brest qui, à partir de 1987, disposera d'une usine d'incinération des ordures ménagères. Coût annoncé : 160 F/tonne ;
- enfin, la recherche d'une décharge suffisamment contrôlée pour assurer un bon compactage des ordures à des prix très largement inférieurs (de 20 à 50 F la tonne).

Tout naturellement, les recherches se sont tournées vers cette 3^e solution, la seule de nature à éviter que le traitement des ordures ménagères ne pèse trop fortement sur nos feuilles d'impôts locaux.

Par chance, une ancienne carrière située à Kerliezoc semble présenter les avantages nécessaires à une telle décharge :

- l'accord du propriétaire ;
- le relatif éloignement de toutes maisons ;
- une grande surface permettant de recevoir environ 50 000 tonnes d'ordures (ce qui réglerait le problème pour 10 ans) ;
- une barre rocheuse limitant l'envol de papiers, plastiques, etc. ;
- l'apparente imperméabilité du sol et la cavité formée par la carrière, évitant, selon le responsable de la DDASS, l'infiltration des jus et leur écoulement vers la rivière proche.

Bien sûr, naïfs seraient ceux qui pensent qu'aucun risque de pollution n'existe et que le site de Kerliezoc est la solution idéale. Mais, par ces temps difficiles, la nécessité fait parfois loi et, à contrario, il serait bien téméraire d'affirmer qu'il vaut mieux que les contribuables du canton de Plabennec paient un milliard de centimes en 10 ans que de retenir cette solution.

Forts de l'appui de tout le conseil municipal, Jean-Louis Le Guen et ses collègues représentant Plouvien ont donc accepté que soient lancées par le SIVOM les études préalables à la réalisation d'une décharge à Kerliezoc.

Opportunisme, diront les uns...

Courage et sens des réalités, diront les autres...

A chacun de juger...



La collecte et le traitement des ordures ménagères, un problème difficile.

TRIBUNE LIBRE A L'OPPOSITION MUNICIPALE

L'année 1984 se termine, le moment était venu de faire les bilans et de tirer au clair les actions entreprises.

Un texte résumant ces différentes actions et nos suggestions a été déposé en mairie, le 4 décembre. Prétextant un manque de place (sic), la municipalité refuse de le faire paraître dans son intégralité.

Où sont les promesses de travail dans un esprit de large concertation ?

Face à une telle situation, nous nous trouvons dans l'obligation de diffuser notre exposé par une autre voie d'information.

Sujets développés :

- budgets communal et de l'eau,
- salle du Chatel,
- contrat d'association (écoles privées),
- salle polyvalente et affectation éventuelle de l'école Sainte-Bernadette,
- vente des biens du Bureau d'Aide Sociale,
- Sollicitation des artisans et commerçants pour ce bulletin,
- etc.

Notre groupe, fort de 11 élus, pensait pouvoir disposer d'une page d'information. Conscients de la liberté de contradiction, nous sommes persuadés que l'opposition, menée modérément, ne peut que profiter à une assemblée comme la nôtre, dont le but est de réaliser le bonheur de la population.

Le groupe
"Union et défense des intérêts communaux"

TRIBUNE LIBRE AUX ASSOCIATIONS

Quatre associations se sont présentées dans le premier numéro des "Échos de Plouvien". Dans ce deuxième numéro, en voici deux autres.

LES AIDES FAMILIALES RURALES



L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural a été créée à Plouvien en 1951 pour répondre à un besoin d'aide des mères de familles rurales. Depuis 33 ans, elle a dû évoluer et s'adapter aux nouvelles conditions de la vie rurale. Aujourd'hui,

l'association emploie 5 personnes, soit 1 aide familiale et 4 aides ménagères. Son but principal est non seulement une aide à la "mère de famille" mais à toute la famille, dans tout le cheminement de son existence, qu'il s'agisse de cas de naissance, de maladie, de soins aux enfants, de fatigue, d'aide aux personnes âgées, etc. Cette aide s'effectue au sein de la famille par l'aide familiale.

Son rôle est de seconder ou de remplacer la mère de famille suivant les cas. Ce seront donc tous les travaux de la maison : ménage, cuisine, repassage, soins aux enfants, etc.

Les aides ménagères effectuent auprès des personnes âgées les tâches "ménagères" : lessives légères, préparation des repas, courses, etc. Elles peuvent aussi dispenser

des soins d'hygiène.

L'association (loi 1901), présidée par Yvon Richard, Kerdudal, entouré d'une dizaine de bénévoles, s'occupe de gérer et de planifier le travail de ces aides familiales et ménagères ainsi que d'établir les dossiers de demande de remboursement par les caisses (CAF, MSA ou autres). C'est ainsi que Mme Jeanine Poitevin Le Lennig (tél. 40.93.38) pour les aides familiales et Mme Odile Bergot, rue du Coëtivy (tél. 40.95.02) pour les aides ménagères, sont à la disposition de toute personne intéressée par le service.



ASP TENNIS

Le tennis à Plouvien est un sport jeune (1978) mais déjà beaucoup pratiqué et très souvent remarqué par ses bons résultats, à tous les niveaux.

Le club en quelques chiffres :

- licenciés : 170
- cotisation :
 - 40 F pour les jeunes
 - 130 F pour les adultes
- championnat :
 - 3 équipes hommes
 - 3 équipes dames
 - 3 équipes jeunes
- cours collectifs : 13 heures par semaine
- 10 joueurs et 5 joueuses classés

Ces quelques chiffres se suffisent à eux-mêmes et posent le vrai problème : comment faisaient-ils pour pratiquer leur sport favori ?

L'acquisition de la salle du Chatel a permis :

- d'engager 3 équipes de plus en championnat ;
- de libérer la salle omnisports et ainsi de donner satisfaction aux autres sections sportives ;
- de mettre à la disposition du club un outil indispensable à son développement.

Une saison de tennis

Fin septembre :

- débuts de différents championnats masculins, féminins et jeunes en alternance (1 jour-

- née de rencontre tous les quinze jours) ;
- mise en place des cours collectifs d'initiation pour les adultes ;
- école de tennis pour les jeunes les mercredis et samedis matins.

Fin février :

Derniers matches de championnat, c'est-à-dire plus grande disponibilité des salles pour le tennis loisir et le perfectionnement des débutants.

Mai-juin :

Grand tournoi interne qui regroupe tous les adhérents, du plus jeune au plus vieux, du mieux classé au débutant, dans une ambiance sportive et décontractée.

Pendant les vacances, chacun s'en va de son côté, avec sa raquette, faire des "ravages" dans les tournois open de France et d'ailleurs...

Le tennis, "sport de toute une vie", qu'il soit de compétition ou de loisirs, c'est à tout âge un plaisir de jouer, de se détendre, et de rester en "bonne forme".

Pour tout renseignement, Y. Cadiou, président, Dominique Bergot, vice-président, Joëlle Kucharski, trésorière, Jacqueline Boucher, secrétaire et tous les "dingues de tennis" de votre famille ou chez vos voisins.

PLOUVIEN AU FIL DE L'HISTOIRE

Les journées d'août 44 à Plouvien

Le dimanche 6 août 1944, les Allemands ayant déjà quitté le bourg de Plouvien, on entend dans la soirée le bruit du canon et on aperçoit des lueurs du côté de Lesneven.

Le lendemain matin, c'est l'arrivée des troupes blindées américaines. M. Salaün, recteur, fait déployer le drapeau au clocher et ordonne de sonner les cloches.

L'enthousiasme est général ; les fenêtres sont pavoisées. Les soldats sont acclamés et fêtés. Le soir, la population se presse aux obsèques, célébrées en la chapelle Saint-Jaoua, de six officiers et soldats américains tués au Bourg-Blanc. M. le recteur préside la cérémonie. Au cimetière, les tombes sont couvertes de fleurs. Très tard dans la soirée, les troupes américaines continuent de passer et prennent toujours la direction de Saint-Jaoua et du Bourg-Blanc.

Le mardi matin, 8 août, on apprend que les Allemands sont dans le bourg et occupent les intersections des routes. Les troupes viennent de la direction du Diouris et donc de Lesneven. Le drapeau a été enlevé par le sacristain mais il reste toujours dans la galerie du clocher.

A midi, l'état de siège est proclamé. Voici que la fusillade crépite dans les rues, des grenades sont lancées dans les maisons ou jetées dans les tranchées-abris. Les fenêtres sont fermées mais les troupes qui passent tirent à travers les persiennes. C'est alors qu'au presbytère, la chambre des étrangers, donnant sur la route du Diouris, reçoit deux balles dans le plafond.

Tout homme qui se trouve à vue est abattu.

Au presbytère, réfugiés et personnel de cuisine sont dans la cave. M. le recteur et le vicaire restent à la cuisine. Arrive un sous-officier allemand, accompagné de deux soldats qui tiennent à la main une grenade ; ils font la fouille du salon ; puis, n'y trouvant personne de caché, ils se retirent.

Une accalmie se produisit vers 14 h 30 et M. le recteur sortit pour se rendre compte de l'état de l'église, visée par les projectiles. Il monta au clocher, lorgnette en main, sans doute pour apprécier les dégâts commis chez ses paroissiens. Peut-être voulait-il aussi enlever la hampe du drapeau, qui, le drapeau enlevé, s'y montrait encore. Comme il rentrait, un feldwebel (sous-officier) lui cria : "Terroriste", et lui tira à bout portant trois coups de revolver ; il tomba entre l'église et le presbytère, mortellement blessé à la tête, à la poitrine, à la jambe.

Ne voyant pas revenir son recteur, vers 14 h 50, le vicaire, M. Floc'h, s'en va à sa recherche et voici que, par la porte entrouverte du verger, donnant sur le cimetière qui entoure l'église, il aperçoit une large flaque de sang et, plus loin, baignant dans son sang, la tête trouée, le pauvre M. Salaün. Il amène le cadavre au presbytère, donne au défunt l'absolution et l'Extrême-Onction et, avec l'assistance de deux personnes, procède à la toilette funèbre.

Cependant, une forte colonne allemande est surprise sur la route, entre Loc-Brévalaire, Saint-Jean-Balanant et le bourg de Plouvien, par les avions alliés qui en font une hécatombe indescriptible ; sans compter les hommes, 150 chevaux gisaient le lendemain sur le chemin, au milieu d'un matériel de guerre où se mêlaient canons, munitions, voitures de toute sorte. Les débris sont encore là.

Le mercredi 9 août, la bataille recommence dans le bourg de Plouvien et dans les environs ; par bonheur, beaucoup d'habitants de Plouvien ont pu prendre le large, la veille, et s'enfuir à la campagne, car les Allemands pillent et tuent sans pitié. A Saint-Séverin, ferme située près de Saint-Jean-Balanant, sept personnes sont massacrées dans la même maison ; à la sortie du bourg de Plouvien, en direction de Saint-Jaoua, les Allemands incendient deux maisons et tuent un père de famille de sept enfants.

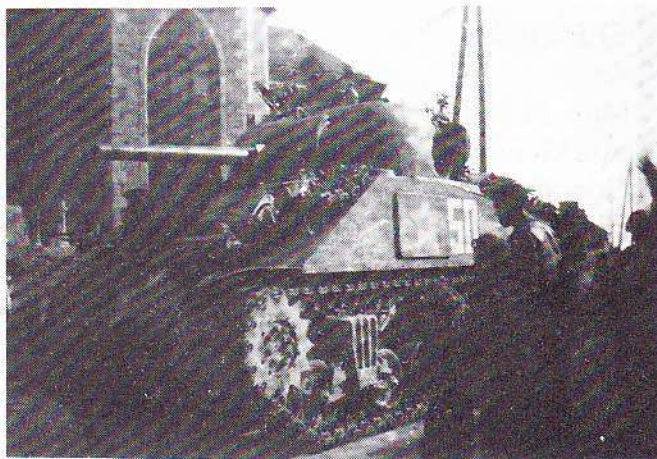
Vers midi, la bataille reprend avec rage : Allemands d'un côté, Américains de l'autre. Dans la cave du presbytère, au-dessous du salon où git le cadavre de M. Salaün, sont rassemblées une quinzaine de personnes, hommes, femmes et enfants, réfugiés de Brest et des environs ; de la cave, on aperçoit, par le soupirail d'une part, un groupe d'Allemands qui ont sauté dans le jardin du presbytère et essaient de contourner la maison ; d'autre part, les Américains, qui occupent l'autre côté du presbytère. Fort heureusement, les Allemands ne sont pas entrés dans la maison.

Cependant, le canon tonne et voici qu'on entend un bruit formidable : c'est le clocher qui tombe, crevant la toiture de l'église, brisant la tribune, les fonts baptismaux, les tombes aux alentours. Vraisemblablement, ce sont les artilleurs américains, tirant du côté de Saint-Jaoua, qui l'ont abattu.

Le jeudi 10 août furent célébrées les obsèques de M. Salaün et des autres victimes, qui étaient au nombre de vingt-cinq. Celles-ci, enveloppées de draps et de couvertures, faute de cercueils pour les recevoir, furent inhumées dans le verger du presbytère, près du cimetière. On constata avec douleur que plusieurs des victimes portaient d'horribles blessures.

Ce ne sera que le vendredi matin, 11 août, que les derniers Allemands se rendront aux Américains.

Extrait de "Aviateurs alliés et journées tragiques de la libération". Chanoine H. Pérennès.



7 août 1944 : les tanks américains sont à Plouvien... Le lendemain, c'est le drame.

PUBLICITÉ

A Plouvien, il y a des professionnels, des commerçants et artisans dynamiques et compétents. Ils sont à votre service, confiez-leur vos achats.

MÉTIERS DU BATIMENT

BELLECC Louis - Entreprise carrelage - 134, rue de l'Argoat	tél. 40.91.77
DRAPET René - Entreprise de menuiserie - Place de la gare	tél. 40.94.00
GUÉNODEN Jean - Électricité, plomberie, sanitaire - Rue du Coëtivy	tél. 40.92.32
JESTIN Jean-Pierre - entreprise plâtrerie, carrelage - Kerglien	tél. 40.91.79
KUCHARSKI Francis - Peintre décorateur - Place de Bretagne	tél. 40.91.88
LE HIR Jean-Yves - Entreprise de menuiserie - Rue des Moulins	tél. 40.96.59
LÉOST Lucien et André - Électro-agricole - Mespeler	tél. 40.97.12
LOALENEUR Marcel - Entreprise de plâtrerie - Kéroué	tél. 40.92.49
NORMAND Serge - Couvreur - 167, rue Laënnec	tél. 40.98.14
PARCHEMIN Henri - Entreprise de plâtrerie - Kéroué	tél. 40.92.82
PENNORS Joël - étanchéité - 20, rue le Gonidec	tél. 40.91.97

ALIMENTATIONS, BARS, RESTAURANTS

CABON Georgette - Bar-alimentation - Tariec	tél. 04.02.89
FEUNTEUN Catherine - Restaurant Kanack Bar - Place de la Mairie	tél. 40.91.12
FEUNTEUN Jean - Sup Ar Vro : boucherie-alimentation Rue Général-de-Gaulle	tél. 40.96.53
LABAS Jean-Claude - Bar-restaurant - Moulin de Garéna	tél. 04.17.68
LANNUZEL Mathilde - Bar "Jabadao" - Rue Laënnec	tél. 40.90.44
Mme LE ROUX Jean-Claude - Crêperie - St-Séverin	tél. 40.95.96
Mme TALARMIN - Alimentation Amidis	tél. 40.91.67

ORGANISMES BANCAIRES

Crédit Agricole Mutuel - Place de l'Église	tél. 40.92.10
Crédit Mutuel de Bretagne - Place de la Mairie	tél. 40.92.23

SERVICES

Mme FEUNTEUN - AURÉLIE : mercerie - vêtements Rue Général-de-Gaulle	tél. 40.96.53
Coopérative des Agriculteurs de Bretagne - Rue Émile-Salaün	tél. 40.91.45
HILIOU François - Travaux agricoles - Kerriou	tél. 40.92.44
Établissements CUEFF - Aliments du bétail, engrais, semences Rue E.-Salaün	tél. 40.90.76
SALIOU Jean-Paul - Coiffeur hommes, dames - 48, place de la Mairie	tél. 40.94.35
SARL Auto-école LE ROUX - Rue Duchesse-Anne	tél. 40.92.57
SARL Garage ARZUR/LE VERN - 258, rue Général-de-Gaulle	tél. 40.92.11
SILORET Jacques - Vêtements : hommes, femmes, enfants - Minihiy	tél. 40.93.53